

Nouméa, le 16.02.16

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
Directeur général des enseignements

Division
du personnel

Bureau
des personnels
enseignants, COP et CPE
VR/DP/ENS/2016

124

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les inspecteurs

Affaire suivie par
Audrey COLARD
Chef de bureau
Bureau 110
Téléphone
(687) 26 62 80
Mél.
Audrey.colard
@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Affichage obligatoire

Objet : Changement de corps des enseignants du cadre territorial de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2016.

P.J. : 5

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels titulaires du cadre territorial de l'enseignement placés sous votre autorité de l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'une campagne de changement de corps des enseignants du second degré en vue d'accéder aux corps des :

- professeurs agrégés ;
- professeurs certifiés ;
- professeurs de lycée professionnel de niveau 2 (PLP2) ;

Les conditions d'éligibilité à ces accès de corps sont précisées dans chacune des fiches de candidatures ci-jointes.

Les fiches de candidatures, accompagnées des pièces justificatives, doivent parvenir, sous couvert de la voie hiérarchique, au vice-rectorat avant le **01 avril 2016 délai de rigueur. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus prises en considération.**

Un envoi par courriel avant cette date est vivement recommandé :
ce.dp@ac-noumea.nc

Vous voudrez bien préciser en objet les noms et prénoms des agents et la campagne dans laquelle ils candidatent.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'en l'absence de production des pièces justificatives, les renseignements mentionnés sur la fiche de candidature ne seront pas pris en compte. En outre, **pour être recevables, les attestations (modèles joints au présent courrier) doivent être réalisées par le chef d'établissement concerné ou par la division du personnel.**

Je compte sur l'implication de tous pour le bon déroulement de cette opération de gestion.

secrétaire général du vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements

Thierry MABRU

ANNEE SCOLAIRE 2016
CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE DANS LE CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL DE NIVEAU 2

CONDITIONS DE RECEVABILITE, au 1^{er} avril 2016 :

- être professeur de lycée professionnel de niveau 1 (PLP1)
- justifier de 5 ans de services effectifs dans ce corps.

CANDIDATURES A ADRESSER SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE
AU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____	CRITERES DE CLASSEMENT (réservé à l'administration) ↓																
I-SERVICES EFFECTIFS DANS LE CORPS DES PLP1 _____ (joindre les pièces justificatives)																	
ECHELON (au 01/04/2016) Echelon (au 01/04/2016) : _____ Date d'effet : _____ (fournir obligatoirement la pièce justificative) Discipline choisie : _____	- 10 pts/échelon Avis du corps d'inspection de la discipline choisie FAVORABLE <input type="checkbox"/> (10 points) TRES FAVORABLE <input type="checkbox"/> (20 points) Signature et visa de l'inspecteur : _____ TOTAL avis inspecteur 																
II- NOTE SUR 100 (au 31.12.2015) Note administrative : _____/40 Note pédagogique : _____/60 (joindre les pièces justificatives)	 /100																
III- TITRES acquis à la date d'ouverture de la campagne <input type="checkbox"/> a) Admissibilité au concours de l'agrégation ou au concours de professeurs d'ENNA (10 points par admissibilité) <input type="checkbox"/> b) Admission au corps des PLP1 par concours : 10 points <input type="checkbox"/> c) Formation d'une année de reconversion effectuée en tant que PLP1 avec succès, c'est-à-dire validée par les corps d'inspection et se traduisant par un changement de discipline : 5 points Titre ou diplôme sanctionnant : <input type="checkbox"/> d) 2 années d'études après le BAC : 4 points <input type="checkbox"/> e) 3 années d'études après le BAC : 6 points <input type="checkbox"/> f) 4 années d'études après le BAC : 8 points <input type="checkbox"/> g) 5 années d'études après le BAC : 10 points <input type="checkbox"/> h) diplôme du meilleur ouvrier de France : 5 points (joindre les pièces justificatives : diplômes et relevés de notes acceptés)	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 50px;">a)</td><td style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 20px;"></td></tr> <tr><td>b)</td><td style="border: 1px solid black; text-align: center;">/10pts</td></tr> <tr><td>c)</td><td style="border: 1px solid black; text-align: center;">5 pts</td></tr> <tr><td>d)</td><td style="border: 1px solid black; text-align: center;">/4 pts</td></tr> <tr><td>e)</td><td style="border: 1px solid black; text-align: center;">/6 pts</td></tr> <tr><td>f)</td><td style="border: 1px solid black; text-align: center;">/8 pts</td></tr> <tr><td>g)</td><td style="border: 1px solid black; text-align: center;">/10 pts</td></tr> <tr><td>h)</td><td style="border: 1px solid black; text-align: center;">/5 pts</td></tr> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">Les points c) d) e) f) et g) ne sont pas cumulables entre eux</p>	a)		b)	/10pts	c)	5 pts	d)	/4 pts	e)	/6 pts	f)	/8 pts	g)	/10 pts	h)	/5 pts
a)																	
b)	/10pts																
c)	5 pts																
d)	/4 pts																
e)	/6 pts																
f)	/8 pts																
g)	/10 pts																
h)	/5 pts																

IV- AFFECTATIONS DANS UN ETABLISSEMENT CLASSE EN ZEP EN TANT QUE TITULAIRE (jusqu'en 2008)

Etablissements	Période	
	du	au

(joindre une attestation du chef d'établissement concerné en utilisant le modèle joint)

2 pts à partir de la 2^e année d'exercice dans l'établissement

½ pt pour chaque année suivante

TOTAL

(max. 5 pts)

Les points acquis sont conservés durant toute la carrière

V- AFFECTATIONS EN TANT QUE TITULAIRE DANS UN ETABLISSEMENT DES PROVINCES NORD OU DES ILES LOYAUTE OU LES COMMUNES DE YATE ET DE THIO

Etablissement	Période	
	Du	Au

4 points à partir de la 3^{ème} année

4 points pour chaque année suivante

TOTAL

(max 20 points)

VII- ACTIVITES PROFESSIONNELLES SUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIERE

a) Accueil des stagiaires par période entière (quel que soit le nombre de stagiaires accueillis) :

- de septembre à décembre : 1pt/période

- de février à août : 2 pts/période

b) Délégué de district UNSS (1 pt/justificatif)

c) Membre de jury de concours (convocation non valide, concours externe et concours externe spécial non cumulables : 1 pt/justificatif – 10 points maximum)

d) Sujets de concours (attestation de réalisation de sujets : 1 pt/justificatif – 10 points maximum)

e) Sujet d'examens (attestation de réalisation de sujets : 1 pt/justificatif -10 points maximum)

f) Appui au corps d'inspection - professeurs ressources dans l'établissement (1 pt/justificatif/an quel que soit le nombre de réunions)

g) Membre du conseil d'administration de l'établissement (sauf membre de droit), membre du foyer socio-éducatif, du conseil de vie lycéenne (attestation fournie par le chef d'établissement concerné : 1 pt/justificatif)

h) Formateur en formation continue des enseignants : 1 pt/an

i) Participation active à des projets pédagogiques extrascolaires

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

<p>non obligatoires et réalisés : ateliers, chorale, club ou autres : 1 pt par projet/an avec plafonnement des voyages organisés :</p> <p><u>*avant 2015 :</u></p> <p>- voyage hors NC : organisateur et accompagnateur : (1 pt/projet)</p> <p>- voyage en NC : organisateur (1 pt/projet)</p> <p><u>*après 2015</u></p> <p>-voyage hors NC : organisateur (2 pts/an avec max.10 points) et accompagnateur (1pt/an -5 points maximum)</p> <p>-voyage en NC : organisateur (1 pt/an – 5 points maximum)</p> <p><input type="checkbox"/> j) Faisant fonction (chef de travaux, assistant chef de travaux, chef d'établissement, adjoint au chef d'établissement, coordonnateur ALP : 1 pt/an- 10 points maximum)</p> <p><input type="checkbox"/> k) Coordonnateur de discipline en lycée général, technologique et professionnel (1 pt/an : 10 points maximum)</p> <p><input type="checkbox"/> l) Représentants élus aux commissions administratives paritaires (1 pt/an : 10 pts maximum)</p> <p>(fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur)</p>			
		j)	
		k)	
		l)	
		TOTAL	

RAPPEL :

- aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration et à défaut de les avoir fournies, le renseignement mentionné sur la fiche d'inscription ne sera pas pris en compte

- la candidature devra parvenir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique dernier délai le **29 avril 2016**.

<p><u>LE CANDIDAT</u></p> <p>Date : _____</p> <p>(Signature)</p>	<p><u>ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)</u></p> <p>Demande déposée le : _____</p> <p>(Signature et cachet)</p>
---	--

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation de formation ...) :

- FAVORABLE (10 points)
- TRES FAVORABLE (20 points)
- DEFAVORABLE (0 point)

ANNEE SCOLAIRE 2016
CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE DANS LE CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIES

CONDITIONS DE RECEVABILITE, au 1^{er} avril 2016 :

- être titulaire d'une licence dans l'une des disciplines dont la liste est fixée par l'arrêté du 6 janvier 1989 ou d'un titre ou diplôme jugé équivalent au niveau national ;
- et justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement, dont 5 ans dans son corps.

**CANDIDATURES A ADRESSER SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE
 AU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Corps : _____

Date d'entrée dans l'enseignement : _____

(fournir justificatif de nomination)

Date de titularisation : _____

(fournir acte de titularisation)

CRITERES DE CLASSEMENT
 (réservé à l'administration)



III- ECHELON, au 01/04/2016

Echelon (au 01/04/2016) : _____ Date d'effet : _____

(fournir obligatoirement la pièce justificative)

Discipline choisie : _____

- 10 pts/échelon

Avis du corps d'inspection de la discipline choisie

FAVORABLE (10 points)

TRES FAVORABLE (20 points)

Signature et visa de l'inspecteur :

TOTAL avis inspecteur

IV- NOTE SUR 100 (au 31.12.2015)

Note administrative : _____/40 Note pédagogique : _____/60

(joindre les pièces justificatives)

/100

V- TITRES acquis à la date d'ouverture de la campagne :

a) Admissibilité au concours de l'agrégation, CAPES, CAPEPS, PLP2 (5 points par admissibilité avec plafonnement global à 15 points)

b) Doctorat, DEA, DES, DESS, Master, Maitrise : 5 points avec plafonnement à 15 points

(joindre les pièces justificatives : diplômes et relevés de notes acceptés)

a)	/15 pts max
b)	/15 pts max

VI- AFFECTATIONS DANS UN ETABLISSEMENT CLASSE EN ZEP EN TANT QUE TITULAIRE (jusqu'en 2008)

Etablissements	Période	
	du	au

(joindre une attestation du chef d'établissement concerné en utilisant le modèle joint)

2 pts à partir de la 2^e année d'exercice dans l'établissement
 ½ pt pour chaque année suivante

TOTAL

(max. 5 pts)

Les points acquis sont conservés durant toute la carrière

VI- AFFECTATIONS EN TANT QUE TITULAIRE DANS UN ETABLISSEMENT DES PROVINCES NORD OU DES ILES LOYAUTE OU LES COMMUNES DE YATE ET DE THIO

(en tant que titulaire)

Etablissement	Période	
	Du	Au

4 points à partir de la 3^{ème} année
 4 points pour chaque année suivante

TOTAL

(max 20 points)

VII- ACTIVITES PROFESSIONNELLES SUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIERE

a) Accueil des stagiaires par période entière (quel que soit le nombre de stagiaires accueillis) :

- de septembre à décembre : 1pt/période

- de février à août : 2 pts/période

b) Délégué de district UNSS (1 pt/justificatif)

c) Membre de jury de concours (convocation non valide, concours externe et concours externe spécial non cumulables : 1 pt/justificatif – 10 points maximum)

d) Sujets de concours (attestation de réalisation de sujets : 1 pt/justificatif – 10 points maximum)

e) Sujet d'examens (attestation de réalisation de sujets : 1 pt/justificatif -10 points maximum)

f) Appui au corps d'inspection - professeurs ressources dans l'établissement (1 pt/justificatif/an quel que soit le nombre de réunions)

g) Membre du conseil d'administration de l'établissement (sauf membre de droit), membre du foyer socio-éducatif, du conseil de vie lycéenne (attestation fournie par le chef d'établissement concerné : 1 pt/justificatif)

h) Formateur en formation continue des enseignants : 1 pt/an

i) Participation active à des projets pédagogiques extrascolaires non obligatoires et réalisés : ateliers, chorale, club ou autres : 1 pt par projet/an avec plafonnement des voyages organisés :

a)
b)
c)
d)
e)
f)
g)
h)
i)

<p><u>*avant 2015 :</u></p> <p>- voyage hors NC : organisateur et accompagnateur : (1 pt/projet)</p> <p>- voyage en NC : organisateur (1 pt/projet)</p> <p><u>*après 2015</u></p> <p>-voyage hors NC : organisateur (2 pts/an avec max.10 points) et accompagnateur (1pt/an -5 points maximum)</p> <p>-voyage en NC : organisateur (1 pt/an – 5 points maximum)</p> <p><input type="checkbox"/> j) Faisant fonction (chef de travaux, assistant chef de travaux, chef d'établissement, adjoint au chef d'établissement, coordonnateur ALP : 1 pt/an- 10 points maximum)</p> <p><input type="checkbox"/> k) Coordonnateur de discipline en lycée général, technologique et professionnel (1 pt/an : 10 points maximum)</p> <p><input type="checkbox"/> l) Représentants élus aux commissions administratives paritaires : 1point/an (10 pts maximum)</p> <p>(fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur)</p>		
		j)
		k)
		l)
		TOTAL

RAPPEL :

- aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration et à défaut de les avoir fournies, le renseignement mentionné sur la fiche d'inscription ne sera pas pris en compte

- la candidature devra parvenir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique dernier délai le **29 avril 2016**.

LE CANDIDAT

Date : _____

(Signature)

ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)

Demande déposée le : _____

(Signature et cachet)

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation de formation ...) :

FAVORABLE (10 points)

TRES FAVORABLE (20 points)

DEFAVORABLE (0 point)

ANNEE SCOLAIRE 2016
CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE DANS LE CORPS DES PROFESSEURS AGREGES

CONDITIONS DE RECEVABILITE, au 1^{er} avril 2016 :

- être professeur certifié ou professeur de lycée professionnel de niveau 2 (PLP2) ;
- justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement, dont 5 ans dans son corps.

**CANDIDATURES A ADRESSER SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE
 AU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____	CRITERES DE CLASSEMENT (réservé à l'administration) ↓										
I-SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT Enseignant assurant des fonctions d'enseignement depuis le : _____ (joindre les pièces justificatives)											
II- ANCIENNETE DANS LE GRADE (au 01/04/2016) <input type="checkbox"/> professeur certifié <input type="checkbox"/> PLP2 _____ (joindre l'arrêté de nomination dans le grade)											
III- ECHELON, au 01/04/2016 Discipline : _____ (joindre la pièce justificative)	- 10 pts/échelon de la classe normale - 10 pts/échelon de la hors classe <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 40px; margin-left: auto; margin-right: auto;"></div>										
IV- NOTE SUR 100 (au 31.12.2015) Note administrative : _____/40 Note pédagogique : _____/60 (joindre les pièces justificatives)	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; display: inline-block;"></div> /100										
V- TITRES acquis à la date d'ouverture de la campagne <input type="checkbox"/> a) Admissibilité au concours de l'agrégation (10 points par admissibilité : 40 pts max.) <input type="checkbox"/> b) Admission par concours au CAPES / CAPT/ CAPEPS/PLP1/PLP2 : 10 points (non cumulables) <input type="checkbox"/> c) Master ou équivalent : 5 points <input type="checkbox"/> d) Doctorat ou équivalent : 10 points (non cumulable avec le master ou équivalent) : 6 points (joindre les pièces justificatives : diplômes et relevés de notes acceptés)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">a)</td> <td style="width: 50%;">/40 pts max</td> </tr> <tr> <td>b)</td> <td>/10 pts max</td> </tr> <tr> <td>c)</td> <td>/ 5 pts</td> </tr> <tr> <td>d)</td> <td>/10 pts max</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> </tr> </table>	a)	/40 pts max	b)	/10 pts max	c)	/ 5 pts	d)	/10 pts max	TOTAL	
a)	/40 pts max										
b)	/10 pts max										
c)	/ 5 pts										
d)	/10 pts max										
TOTAL											

- voyage en NC : organisateur (1 pt/projet) *après 2015 -voyage hors NC : organisateur (2 pts/an avec max.10 points) et accompagnateur (1pt/an -5 points maximum) -voyage en NC : organisateur (1 pt/an – 5 points maximum) <input type="checkbox"/> j) Faisant fonction (chef de travaux, assistant chef de travaux, chef d'établissement, adjoint au chef d'établissement, coordonnateur ALP : 1 pt/an- 10 points maximum) <input type="checkbox"/> k) Coordonnateur de discipline en lycée général, technologique et professionnel (1 pt/an : 10 points maximum) <input type="checkbox"/> l) Représentants élus aux commissions administratives paritaires (1 point/an : 10 pts maximum) (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur)		
	j)	
	k)	
	l)	
	TOTAL	

RAPPEL :

- aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration et à défaut de les avoir fournies, le renseignement mentionné sur la fiche d'inscription ne sera pas pris en compte

- la candidature devra parvenir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique dernier délai le **29 avril 2016**.

<p><u>LE CANDIDAT</u></p> <p>Date : _____ (Signature)</p>	<p><u>ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)</u></p> <p>Demande déposée le : _____ (Signature et cachet)</p>
---	--

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation de formation ...):

- FAVORABLE (10 points)
- TRES FAVORABLE (20 points)
- DEFAVORABLE (0 point)

**ATTESTATION
RELATIVE A L'AFFECTION EN ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE
EN TANT QUE TITULAIRE AVANT 2008**

Je soussigné, M....., (fonction)
..... certifie que
M..... a exercé au sein d'un établissement
scolaire classé en zone d'éducation prioritaire durant les période suivantes :

Etablissements		Affectation de l'agent	
Nom de l'Ets	Classé en ZEP depuis	du	au

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le
(Signature et cachet du signataire)

ATTESTATION
RELATIVE A L'AFFECTATION EN PROVINCE NORD, PROVINCE DES ILES
LOYAUTE OU AU SEIN DES COMMUNES DE THIO ET YATE

Je soussigné, M....., (fonction)
..... certifie que
M..... a exercé ses fonctions au sein d'un
établissement scolaire situé en province Nord ou îles Loyauté ou au sein des communes de
Thio et Yaté

Etablissements		Affectation de l'agent	
Nom de l'Ets	Commune	du	au

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le
(Signature et cachet du signataire)